

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30 à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

SONT PRÉSENTS :

| | |
|-------------------|------------------------|
| Sylvain Cormier | conseiller siège n° 1 |
| Jonathan Blais | conseiller siège n° 3 |
| Charlotte Cormier | conseillère siège n° 4 |
| Nathalie Bernier | conseillère siège n° 5 |
| Charles Arsenault | conseiller siège n° 6 |

EST ABSENTE :

| | |
|---------------------|------------------------|
| Marie-Ève Thériault | conseillère siège n° 2 |
|---------------------|------------------------|

SONT AUSSI PRÉSENTS :

| | |
|------------------|------------------------------|
| Jessy Létourneau | directeur général |
| Laura Mansbridge | directrice générale adjointe |

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1466-22
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1467-22
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 30 MAI 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du 2 et 30 mai 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 2 et 30 mai 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soient adoptés avec la modification suivante :

- Procès-verbal du 2 mai 2022 - Résolution 1456-22 (Projet touristique : appui) : La conseillère Charlotte Cormier se retire de la séance à 19 h 45 et réintègre la séance à 19 h 50 après la délibération du point.

RÉSOLUTION N° 1468-22
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2022 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 277 982,75 \$ en date du 3 juin 2022.

RÉSOLUTION N° 1469-22
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : AUTORISATION D'ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC de Minganie;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée, et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de cette dernière, monsieur Jessy Létourneau, directeur général, comme représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou

les immeubles, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Minganie, le 9 juin 2022 à 10 heures.

Que la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

RÉSOLUTION N° 1470-22

CONTRAT N° 2022-200 « COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES » : RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 3 juin 2022 concernant le contrat 2022-200 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le contrat 2022-200 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » soit accordé au soumissionnaire conforme, soit les Entreprises Romain Boudreau inc., et ce, pour la somme de 372 000. \$ par année, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 1471-22

AIDE FINANCIÈRE VOLET 1.1 - PROGRAMME PRIMEAU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du « Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) » émanant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et se doit de respecter toutes les modalités de ce guide qui lui sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour ce programme.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables du Guide sur le programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU) émanant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 1472-22
ACHAT DE CAMION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT notre besoin de procéder à l'achat d'un camion

CONSIDÉRANT l'offre de Sept-Iles Chevrolet Buick GMC;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre procède à l'achat d'un camion au montant de 64 230. \$, taxes applicables en sus auprès de la compagnie Sept-Iles Chevrolet Buick GMC.

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents concernant cet achat.

RÉSOLUTION N° 1473-22
RÈGLEMENT N° 366 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 297 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS / TARIFS : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Charles Arsenault et le dépôt du projet de règlement n° 366 lors de la séance du conseil 30 mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 366 « Règlement modifiant le règlement n° 297 - Règlement sur les permis et certificats / Tarifs » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1474-22
EMPLOIS - SAISON ESTIVALE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher du personnel dans différents services pour la saison estivale;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche les personnes suivantes, afin de combler différents postes pour la saison estivale.

Maison de la Culture Roland Jomphe et bureau d'information touristique :
Géraldine Richard, Daniel Champagne, Amélia Barriault, Charlotte Desbiens et Lorraine Vigneault.

Camping :
Yves Dresdell, responsable
Liliane Boudreau, Yvonne Lapierre, Alexandra Blais-Arseneau, Sylvie Quessy et Samuel Boudreau, préposés à l'accueil et à l'entretien.

Loisirs :
Serge Lamontagne, préposé
Élyse Thibodeau, préposée à l'entretien des espaces verts

RÉSOLUTION N° 1475-22
RÈGLEMENT N° 358 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Ève Thériault lors de la séance du 6 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement n° 358 lors de la séance du conseil 30 mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 358 « Règlement concernant la circulation et le stationnement » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 1476-22
RÈGLEMENT N° 367 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE
TARIFICATION POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX : ADOPTION DU
RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Bernier et le dépôt du projet de règlement n° 367 lors de la séance du conseil 30 mai 2022;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le règlement n° 367 « Règlement établissant une nouvelle tarification pour divers services municipaux » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 1477-22
RÈGLEMENT N° 368 « RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES :
ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Charlotte Cormier et le dépôt du projet de règlement n° 368 lors de la séance du conseil 30 mai 2022;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 368 « Règlement concernant les nuisances » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 1478-22
RÈGLEMENT N° 369 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Charles Arsenault et le dépôt du projet de règlement n° 369 lors de la séance du conseil 30 mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 369 « Règlement concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique » soit adopté par le conseil.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 370 « RÈGLEMENT SUR LE REJET À L'ÉGOUT » :
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller Jonathan Blais donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 370 « Règlement sur le rejet à l'égout ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

**RÉSOLUTION N° 1479-22
MAIRE SUPPLÉANT : PROLONGATION**

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le mandat de la conseillère Nathalie Bernier à titre de mairesse suppléante
soit prolongé pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

**RÉSOLUTION N° 1480-22
REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR CLICSÉCUR ENTREPRISE : NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer un nouveau responsable pour les services électroniques Clic Revenu auprès du ministère de Revenu Québec suite au départ du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), la Municipalité doit s'inscrire au programme ClicSécur;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que monsieur Jessy Létourneau, directeur général soit un représentant autorisé de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à :

- . Signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;
- . Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous

les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, etc., en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;

- . Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- . Effectuer l'inscription de la Municipalité à ClicSécur- Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte que Revenu Québec communique avec le représentant nommé, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier ou aux fichiers de Revenu Québec.

RÉSOLUTION N° 1481-22 REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un représentant auprès de l'Agence du revenu du Canada;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que monsieur Jessy Létourneau, directeur général soit un représentant autorisé de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois en vigueur et les transferts de documents en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de l'ARC;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'ARC et que vous pouvez accepter.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte que l'ARC communique avec le représentant nommé soit monsieur Jessy Létourneau directeur général, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier ou aux fichiers de l'ARC.

RÉSOLUTION N° 1482-22
INSTITUTIONS FINANCIÈRES : AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que monsieur Jessy Létourneau, directeur général soit autorisé à signer auprès des institutions financières, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les chèques ou effets bancaires de la Municipalité.

RÉSOLUTION N° 1483-22
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC : PROCURATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer par résolution des personnes pour effectuer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers et autres documents reliés à ces transactions;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur général et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, toutes les transactions à intervenir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

RÉSOLUTION N° 1484-22
RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION : DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le directeur général occupe les fonctions de responsable de l'accès à l'information.

RÉSOLUTION N° 1485-22
POLITIQUE SST : ADOPTION

CONSIDÉRANT le plan d'action SST de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'adopter certaines politiques complémentaires à celle déjà adoptée, soit la « Politique de Tolérance zéro »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance desdites politiques;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte les politiques suivantes pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour toute la municipalité de Havre-Saint-Pierre :

- Politique contre le harcèlement au travail;
- Politique de conduite de véhicule;
- Politique en matière de drogues, alcool et médicaments;
- Politique de gestion des risques psychosociaux;
- Politique sur la santé et la sécurité au travail;
- Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail;
- Politique d'assignation temporaire.

Que le directeur général est responsable de l'application de ces politiques.

AFFAIRES NOUVELLES

PROJET DE RÈGLEMENT N° 371 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 353 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

La conseillère Nathalie Bernier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 371 « Règlement modifiant le règlement n° 353 - Règlement régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 1486-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 18.

Paul Barriault, maire

Jessy Létourneau, directeur général